Formulaire d'inscription 2019-2020

Comment vous inscrire à un stage ?
Complétez ce formulaire et envoyez-le à l'adresse ci-contre
Renseignements : info@ateliersonore-armonie.com
06 01 91 48 95

IMPORTANT > Conditions générales d'inscription et de convention de formation au verso

Merci d'envoyer le formulaire signé à cette adresse :

ARMONIE
09 RUE DU CHAMBION
54760 FAULX

LA FORMATION

Je m'inscris à la formation suivante :

Référence : qui se déroulera du au

prix du stage : € ci-joint le règlement de (à l'ordre d'**ISABELLE HUILIÉ**)* : €
**Établir un chèque par formation*

LE STAGIAIRE

Nom, prénom :
Adresse :

Code postal : Ville :
Téléphone :
Email(champ obligatoire)* :
Date de naissance :
** les échanges se feront principalement par voie électronique*

LE MODE DE RÈGLEMENT

Cochez la case correspondant au mode de prise en charge de formation (**NB : Établir un chèque par formation).**

☐ **Je prends en charge les frais de formation.**

☐ **Les frais de formation sont pris en charge par l'employeur**

Votre formation est prise en charge par précisez
Raison sociale de l'employeur :
Adresse :

Code postal : Ville :

Contact :
Téléphone : Fonction :

Email(champ obligatoire)* :

Fait à : Le:
Signature de l'intéressé

Cachet de l'établissement et signature

Conditions générales d’inscription et de convention de formation

L’objet et le champ d’application

Toute inscription à une session de formation implique, de la part du futur stagiaire et de son établissement, l’acceptation sans réserve et l’adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales d’inscription et d’établissement de la convention de formation qui prévalent sur tout autre document de l’acheteur et notamment sur toutes conditions générales d’achat.

Inscription sur un stage

L’inscription sera effective à compter de la réception du formulaire d’inscription dûment complété et accompagné du règlement du coût du stage. Exceptionnellement, le paiement peut être échelonné (me contact à cet égard). La confirmation de l’enregistrement d’inscription sera envoyée à l’établissement. Les inscriptions sont retenues et confirmées dans leur ordre de réception jusqu’à concurrence des places disponibles_. Les stages sont limités à 12 personnes.

Dès 2 personnes inscrites à une formation, celle-ci sera assurée .

A titre exceptionnel, nous pouvons être conduits à modifier les dates initialement prévues.

La convention de formation

Selon la prise en charge:

- une convention de formation est établie avec l’employeur de chaque stagiaire. Elle est adressée en 2 exemplaires à l’employeur, au plus tard 3 semaines avant le début du stage (lorsque le lancement de ce dernier est assuré).

- un contrat individuel de formation est établie avec le stagiaire. Elle est adressée en 2 exemplaires au stagiaire, au plus tard 3 semaines avant le début du stage (lorsque le lancement de ce dernier est assuré).

Dans tous les cas, un exemplaire signé doit impérativement être retourné avant le début de la formation.

Déroulement des stages

Dès le début des stages, les horaires journaliers sont fixés en commun avec chaque groupe, de telle sorte que les contraintes éventuelles de transport soient au mieux prises en compte, tout en respectant une amplitude de 7 heures de formation par jour.

Un support pédagogique est remis à chaque stagiaire_: il constitue un recueil de documents illustrant l’intervention du formateur ou lui servant de support. À ce titre, il n’est pas le reflet exhaustif de l’intervention du formateur. En revanche, il peut comporter des documents d’ouverture) des aspects non compris dans le programme, apportant aux stagiaires un complément d’information dans les domaines concernés.

Sont également joints dans ce document le «_Règlement intérieur du stage_» et une «_Fiche d’évaluation_» qui permet à chaque stagiaire d’exprimer ses acquis et appréciations du stage. Ces fiches sont remplies à l’issue de la formation et remises au formateur. Elles sont ensuite analysées très soigneusement par ces derniers afin d’améliorer en permanence la qualité de nos stages. Elles constituent par ailleurs le dispositif d’exécution du programme et d’appréciation des résultats, en conformité avec l’article D 6321-1 du Code du travail.

À l’issue de chaque module et sous réserve d’une assiduité suffisante, une attestation de fin de formation est remise à chaque stagiaire. Une attestation de présence est envoyée à l’établissement employeur ou à l’OPCA selon demande.

Évaluation_: tout au long de la formation, un dispositif adapté permet aux stagiaires au travers d’exercices d’application, d’études de cas ou de mises en situation d’évaluer le niveau de leur acquis au regard des objectifs de la formation.

L’hébergement et la restauration

Je ne me charge pas de la réservation. Toutefois à cet effet, j’envoie avec la convocation le plan d’accès et une liste d’hôtels sont envoyés à chaque stagiaire (choisis dans une gamme de pris en fonction du barème de remboursement des OPCA, pour les personnes domiciliées hors département 54-55-57). Ces information sont purement informatives de ma part et chacun est libre de son choix à cet égard, de même en qualité de restauration.

Prix et modalités de règlement

Le prix de chaque stage figure sur la fiche programme du catalogue. Il est applicable pour les inscriptions fermes, reçues et confirmées. Ce prix est forfaitaire, net et sans TVA (exonéré), valable de janvier 2020 à décembre 2020. Il ne concerne que les coûts pédagogiques. Les frais de repas, d’hébergement et de déplacement sont à la charge directe des établissements et/ou stagiaires.

Le règlement du coût de formation est à effectuer comptant, sans escompte, lors de l’inscription (le joindre au formulaire d’inscription). Exceptionnellement, le paiement peut être échelonné (me contacter à cet égard). En retour, je vous confirme l’inscription et fournis la facture mentionnant le règlement effectué.

Tout paiement intervenant postérieurement à ces conditions générales de vente, ou aux conditions d’échéances contractuelles particulières éventuellement accordées et figurant sur la facture, pourra entraîner l’application de pénalités de retard calculées à un taux égal à trois fois le taux d’intérêt légal ainsi que le paiement de l’indemnité pour frais de recouvrement prévue par l’article L441-6 du Code de commerce d’un montant de 40€. Ces pénalités sont exigibles dès le lendemain de la date de règlement figurant sur la facture.

En cas de paiement effectué par un OPCA ou tout autre organisme, il appartient à l’établissement de s’assurer de la bonne fin du règlement par celui-ci.

Renoncement - Remboursement:

En cas de renoncement du stagiaire, dans un délai de 15 jours précédant le démarrage du stage, le paiement de la formation sera acquitté.

En cas de renoncement du stagiaire moins de 15 jours précédant le démarrage du stage, le paiement de la totalité de la formation sera due.

En cas d’absence partielle d’un stagiaire au cours du stage, seules les heures de présence à la formation seront facturées au titre de la formation continue. Je me réserve cependant la possibilité de facturer à l’établissement employeur, à titre de dédit et hors formation professionnelle, conformément aux dispositifs de l’article 1231-5 du Code civil, le montant des heures d’absence.

En cas de renoncement par l’organisme Armonie dans un délai de 15 jours précédant le démarrage du stage, il vous sera proposé soit une autre formation, soit le remboursement des sommes indûment perçues de ce fait.

Politique de protection des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel recueillies par ARMONIE font l’objet de traitement pour assurer la gestion des sessions de formation. Elles ne seront pas cédées à des tiers. L’adresse courriel peut être utilisée à des fins de communication ou de diffusion d’informations.

Pour une information complète, je vous invite à consulter le document «_Politique de protection des données à caractère personnel_» le site internet.

Le stagiaire bénéficie des droits d’accès, de rectification, d’effacement, de portabilité des données ainsi que de limitation et opposition aux traitements pour motif légitime en faisant sa demande à_: ARMONIE – 09 rue ud Chambion – 54760 FAULX ou par courriel à l’adresse_: info@ateliersonore-armonie.com